ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 10931

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le nombre de logements de fonction attribués aux personnels de l'ensemble de ses administrations.

Texte de la réponse

Les concessions de logement attribuées dans le champ du ministère des affaires sociales et de la santé concernent les instituts médico-sociaux et internats éducatifs mentionnés dans l'arrêté du 16 septembre 2013 paru au Journal officiel du 27 septembre 2013. Peuvent être attribuées à ce titre 50 concessions de logement, dont 41 pour nécessité absolue de service (NAS) et 9 conventions d'occupation précaire avec astreinte (COP/A).

Données clés

Auteur : M. Thierry Lazaro
Circonscription : Nord (6e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10931
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 novembre 2012, page 6547
Réponse publiée au JO le : 17 décembre 2013, page 13135